

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2023-1261  
REMBOURSABLE PAR LES PROPRIÉTAIRES DES IMMEUBLES  
IMPOSABLES DESSERVIS PAR L'USINE DE FILTRATION CENTRE  
(ROUYN, NORANDA, LAC-DUFAULT, GRANADA ET ÉVAIN)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 14 août 2023, le conseil a adopté le règlement d'emprunt N° 2023-1261 modifiant le règlement d'emprunt N° 2019-1065 afin d'augmenter l'emprunt et la dépense pour un montant additionnel de 444 000 \$ pour les travaux d'augmentation de la réserve d'eau potable de l'usine de filtration centre à ces fins remboursable par les propriétaires des immeubles imposables desservis en eau potable provenant de l'usine de filtration centre (Rouyn, Noranda, Lac-Dufault, Granada et Évain).

Le règlement N° 2023-1261 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 12 septembre 2023 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 septembre 2023.

Le règlement N° 2023-1261 entre en vigueur le 11 octobre 2023, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 2<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023  
et publié le 11 octobre 2023



Angèle Tousignant, greffière